

JOURNAL INDÉPENDANT FONDÉ LE 14 JUILLET 1993. INTERDIT À TROIS REPRISES. SAISI 31 FOIS.



LE CALAME

numéro

407

Du 24 Août 2003

Directeur de la publication: Moussa Ould Hamed - Tiré sur les presses de l'Imprimerie Nationale, Nouakchott- Mauritanie

Maintenant c'est établi. Tous les Six ans, conformément à l'article 6 de la Constitution du 20 Juillet 1991, la démocratie a rendez-vous avec elle-même. L'enjeu est stratégique. Changer de démarche, de dynamique voir de projet de société ou s'inscrire dans la continuité, voilà l'enjeu, le choix. Dans notre architecture institutionnelle, l'élection du président de la République au suffrage universel est un acte majeur. Son mode d'élection lui confère une extraordinaire légitimité. Il s'agit de l'élection structurante de la vie politique nationale. Il est de tradition que la pré campagne électorale rythme notre quotidien par une succession infinie de déclarations. Les unes attachantes, les autres révélatrices et certaines plates et même franchement saugrenues. Mais dans une démocratie, chacun se doit de respecter la forme et le mode d'expression de l'autre. Respecter la façon d'être et de faire de son adversaire, sans forcément les partager, est une nécessité et un principe d'action. Dans cet esprit chacun devra s'efforcer d'être responsable. Solliciter le suffrage du peuple impose une éthique, un comportement et un sens élevé des responsabilités. Rendre compte pour ceux qui ont gouverné ou gouvernement est une exigence tant morale que démocratique. Proposer des perspectives d'avenir et baliser le chemin à parcourir constitueront des instruments fondamentaux de la prochaine compétition électorale.

Face à la banalisation des enjeux, processus simpliste des laudateurs, contre la diabolisation irresponsable du pouvoir actuel sur des thèmes éculés, en l'occurrence, le citoyen mauritanien a besoin de clarté et de vérité. Le débat d'idées, souhait exprimé par tous avec satiété, doit être responsable, serein et constructif.

A ce débat, nous tenterons de contribuer, à chaque étape, en fonction des thèmes dominants. Modestes citoyens, nous nous intéressons à la chose publique, sans verser dans le militantisme vulgaire. Dans ce cadre nous avons lu avec intérêt la déclaration de l'ancien président du CMSN Haidalla, aujourd'hui candidat à l'élection présidentielle. Il semble opter et proposer une refondation du système institutionnel actuel. Nous l'avons saisi comme tel. C'est d'un véritable changement de la nature du régime démocratique qu'il s'agit. Par ce biais, il compte relancer toute la machine nationale: institutionnelle, économique, sociale etc....

Dans cette démarche, il s'engage sur un terrain investi parfois, souvent même, par la plupart des prétendants à la magistrature suprême tant dans les démocraties occidentales qu'aïlours. Le Président François MITTERRAND a fait du démantèlement des institutions de la Ve République un thème majeur de ses cam-

pagnes à répétition. Il assimilait le Général de GAULLE à un "Monarque élu" tant dans son livre intitulé "Le Coup d'Etat Permanent" qu'à travers ses nombreuses déclarations. Après ses deux septennats, il laisse, en l'état, les institutions de la Ve République qu'il a tant décriées. Aux dernières élections présidentielles américaines, le fameux embrouillamini électoral de Floride a suscité un débat passionné sur la nécessaire refonte du socle constitutionnel du vote. Tout au long du feuilleton judiciaire, les républicains en ont fait un argument de sortie de crise. Leur champion, le Président G.W BUSH finit, dans quelques mois, son mandat, sans en dire un mot.

Nous rappelons avec humilité ces faits avérés dont la liste est longue, pour montrer la limite de cet engagement et la difficulté inhérente au changement de la nature d'un dispositif institutionnel qui a le mérite d'exister et de fonctionner. Notre constitution est récente, douze ans à peine. Elle a jeté les fondements d'un régime démocratique. A ce niveau on semble s'attacher à trois questions, de fait emboîtées, de nature et d'échelle différentes: la tonalité présidentielle du régime, l'équilibre des pouvoirs et l'alternance. C'est un vieux débat. Il a été tranché par voie référendaire. Le peuple Mauritanien a choisi souverainement le cadre institutionnel qui lui semble approprié. Faut-il le changer? Le rééquilibrer? Nous souhaiterions rappeler que l'enjeu n'est pas là. La bataille est de consolider les acquis, de les approfondir et de les améliorer, sans ouvrir une ère d'instabilité généralisée. La question posée est non un rééquilibrage qu'un usage et des pratiques. Ces derniers évolueront au fur et à mesure que se raffermiront et s'ancrent une véritable culture démocratique. Les acteurs doivent influencer sur l'environnement national. Sa structuration, au travers de partis politiques bien implantés porteurs de projets d'alternance, de scrutins transparents et d'organisations de la société civile responsables et sérieuses contribuera à cette évolution. Concernant l'équilibre des pouvoirs, nous souhaitons tout de suite dire, en toute modestie, que nous ne sommes pas des juristes. Cette ignorance des sciences juridiques explique notre admiration pour ces architectes des normes.

Dans le cas de la Mauritanie, la constitution est, selon les informations disponibles, le fruit d'un travail de réflexion d'une équipe d'experts et d'universitaires dont nous connaissons au moins trois les Professeurs: BOUBOUTH, SALEH et DAHI qui, dans ce domaine, jouissent d'une autorité avérée. La loi fondamentale à la rédaction de laquelle ils ont contribué s'est inspirée certainement des référentiels exogènes et expériences réussies, méthodes souvent utilisées dans pareille situation. Mais

ils ont pris en compte des dimensions essentielles propres à la Mauritanie: la religion (article 5), la composition sociolinguistique (article 6), la nécessaire durabilité d'une démocratie naissante... Le recours de certains pays de la sous région à notre expérience est la preuve éloquent de la pertinence de nos choix démocratiques. Le renforcement des pouvoirs du Président, considéré par certains, comme un vice rédhibitoire, est une nécessité dans un pays à peine sorti du monolithisme avilissant et parsemé de schismes pernicieux. Le raffermissement d'un état moderne mauritanien face à une société éclatée, atomisée et écartelée entre le sentiment, particulariste et l'appartenance à une communauté nationale justifie à lui seul ce choix majeur. Le Régime que semble privilégier la déclaration du candidat Haidalla aura ouvert et ouvrira sans doute demain, s'il est choisi, un cahot sans précédent. Si nos souvenirs sont exacts, la Ve République est un savant équilibre imaginé par le Général De Gaulle pour stabiliser les institutions françaises. On se "rappelle bien qu'une personnalité hors du commun, Pierre Mendès France, avocat, député radical-socialiste n'a pu présider le Conseil que pendant sept mois (1954-55). Il a été renversé comme tous ses prédécesseurs. Transposer en Mauritanie ce système conduira le pays à une "Libérialisation" détestable. Le parlement aura servi de ring aux batailles récurrentes entre les composantes de la société. Et, qui sait, une guerre civile à l'image de plusieurs pays d'Afrique. Fragile par essence, fragilisée par l'institutionnalisation des schismes sociétaux complexes, le pays se serait liquéfié. La République Démocratique du Congo offre à cet égard un spectacle désolant. Nous avons appelé dès le départ à la responsabilité, en ayant à l'esprit que tout candidat à la magistrature suprême doit penser et repenser toutes ces dimensions. En engageant ce type de réforme, un président quel qu'il soit a besoin de l'adhésion des acteurs politiques et d'une majorité qualifiée du peuple mauritanien. Nous sommes persuadés que les citoyens ont besoin d'une autre réponse à leurs préoccupations.

En tout état de cause, il semble que le choix du Candidat Haidalla procède de la question, déjà évoquée dans une opinion publiée dans le journal Nouakchott-Info, de l'équilibre et de la séparation des pouvoirs. Or l'article 89 de la constitution mauritanienne dispose: "Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif" L'article 90 va plus loin: "le juge n'obéit qu'à la loi. Dans le cadre de sa mission, il est protégé contre toute forme de pression de nature à nuire à son libre arbitre". Le président de la République "est le garant de l'indépendance de la magistrature." (article 89). Concernant le premier Ministre,

il est écrit à l'article 42 qu'il définit la politique du Gouvernement, répartit les tâches entre les Ministres, dirige et coordonne l'action du gouvernement. L'article 43 dit: "il (le PM) dispose de l'Administration et de la force armée... il est responsable devant le Parlement". De même il est dit à l'article 44 qu'il y a une incompatibilité entre la fonction de membre du Gouvernement avec tout mandat parlementaire. A l'évidence le premier Ministre est aussi responsable devant le président dont il met en œuvre les options stratégiques à travers la politique de son gouvernement. A ce propos, il est important de rappeler que le peuple a élu au suffrage universel le Président de la République. De ce fait il a une légitimité dont ne dispose guère le premier ministre, fut-il issu d'une majorité parlementaire. Le peuple souverain s'est prononcé sur des choix, un programme sous tendant un projet de société incarné par un homme, en l'occurrence le président de la République. Or l'article 2 dispose: "le peuple est la source de tout pouvoir. La souveraineté nationale appartient au peuple qu'il exerce par ses représentants élus et par la voie du référendum". Ces représentants, structurés en Assemblée Nationale, peuvent faire démissionner le gouvernement par une motion de censure ou un vote de défiance (articles 74 et 75). Il paraît clair à travers ces quelques éléments de réflexion qu'il serait tout à fait dangereux d'opter pour la proposition du candidat Haidalla. Elle n'est rien d'autre que l'ouverture d'une excessive insécurité institutionnelle et juridique.

L'équilibre institutionnel actuel au sein du pouvoir exécutif d'une part, et entre ce dernier et le pouvoir législatif est adapté pour un pays comme le nôtre structurellement fragile et en proie à des schismes latents. Nous pensons très sincèrement que l'équilibre idéal est avant tout un usage et une pratique. Néanmoins il est possible de mieux le préciser et d'accroître le pouvoir du parlement relativement à son organisation interne, sa fonction de contrôle sur l'action du gouvernement; lui offrir les possibilités de procéder à des enquêtes et de lui assurer un suivi de proximité par l'organisation d'une journée hebdomadaire des questions d'actualité pour l'animation du débat public.

Mais au delà de ces aspects fonctionnels dont on ne dit aucun mot, la proposition du candidat Haidalla est porteuse de désordre, d'instabilité, d'insécurité juridique et de cahot institutionnel. Qui plus est, elle introduit institutionnellement un "putschisme rampant" dangereux, en dépouillant un Président élu au suffrage universel de ses fonctions.

Concernant l'alternance, il s'agit d'un mécanisme démocratique normal. Elle est un signe de la bonne santé de tout système de pouvoir. Mais elle ne se décrète pas. C'est le

peuple souverain par son suffrage qui la décide. Pour susciter cette adhésion il faut qu'un candidat propose un autre projet de société qui tranche par ses effets bénéfiques avec le travail accompli par ceux qui gouvernent.

Dans ce cadre nous sommes en droit de se poser des questions sur la volonté du candidat Haidalla à mettre en œuvre un projet de société. D'abord l'intéressé affirme qu'il se présente pour un seul mandat. Et qu'il concède l'essentiel de ces missions à son Premier Ministre!? Un Président passif et à coup sûr contesté par un Parlement baroque qu'il aura mis en place lui-même, comment peut-il jouer son vrai rôle dans la société mauritanienne?

Le candidat Haidalla devra s'attacher à des questions plus simples en rapport avec son action passée à la tête de l'Etat: les écoles, les postes de santé, le nombre de kilomètres bitumés, la fiche de paie, les villes ayant accès à l'électricité, la dette intérieure et extérieure. Les citoyens feront un parallèle entre la Mauritanie de 1979-84 avec son image sombre et le pays aujourd'hui plus moderne et plus prospère. Nous sommes persuadés que le peuple s'intéresse plus à des enjeux de taille: la modernisation de l'Etat et de l'économie, la bonne gouvernance, la sécurité sociale, la diffusion du savoir, la lutte contre la pauvreté, la justice et l'émancipation sociales, l'environnement, les perspectives pour la jeunesse, l'unité et la cohésion nationales, la lutte contre le chômage etc... C'est à tout cet ensemble de problèmes que les responsables politiques doivent répondre.

Le problème est moins aujourd'hui de procéder à des réformes hasardeuses que de manier l'état en respectant l'homme. Le pari sur l'homme et, in fine, sur la valorisation des ressources humaines aptes à conduire un projet de société, est un pari sur l'avenir. Le rôle du futur président qui sera au vu de ce qui précède certainement Monsieur Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, seul apte à nos yeux à aider la Mauritanie à choisir le meilleur d'elle-même pour répondre aux attentes et aux fortes exigences des citoyens. Il devra très tôt endiguer la démarche proposée par Haidalla qui serait le triomphe de l'ethnisme et du tribalisme. Un Saint-Empire juxtaposant des segments sociaux aux intérêts irréductibles en dehors d'une Communauté Nationale cohérente, barrage essentiel à la balkanisation ethnico-tribale que susciterait un régime parlementaire. Le Président de la République doit rassembler autour d'un nouveau pacte républicain conciliant les légitimes et nécessaires aspirations individuelles dans l'équité, l'intérêt général et l'harmonie sociale.

MOHAMED SALEM MERZOUG
ET
MOHAMED KABER OULD HAMOUDI